

DLE Direction des Laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements

RAPPORT



82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél: 01.41.19.53.64 E-mail: receptionlabo@siaap.fr

Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n°1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Votre commande: VALORISATION AGRO BTC (3616)

Nom de projet : SAV

Echantillon(s) reçu(s) le : 26/02/2021

N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-2021-1018 Rapport autorisé le : 09-MARS -2021 13:47 SIAAP SEINE AVAL Delphine LEGRAND FROMAINVILLE BP104

78603

MAISONS LAFFITTE

* Seuls certains essais rapportés dans ce document sont couverts par l'accréditation. Ils sont identifiés par un astérisque.

r : délai trop long entre le prélèvement et la réception laboratoire.

Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

Analyses des échantillons :

BO21-25298 / BTC prélevé le 24-FÉVR.-2021 00:00

Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse			Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pa dépasser pour mise en valorisation agricole #	
Semaine prélèvement		26/02/2021	in double	S11801	8	-		
Matières Sèches	NF EN 15934	26/02/2021	*		42.9	%		
Matières Volatiles interne %MB	Méthode interne 26-LAB- MOP-126	26/02/2021	*		14.96	% sur brute		
C élémentaire brut	NF EN 15407	01/03/2021	*		11.13	% sur brute		
C élémentaire TMB	NF EN 15407	01/03/2021	*		111.30	kg/(t MB)		
N élémentaire brut	NF EN 15407	01/03/2021	*		0.80	% sur brute		
N élémentaire TMB	NF EN 15407	01/03/2021	*		8.00	kg/(t MB)		
Rapport C/N	Calcul	01/03/2021			13.9	-		
Arsenic	NF EN 13346 décembre 2000 (norme abrogée) NF EN ISO 15586	04/03/2021	*		<5.2	mg/(kg MS)		
Sélénium	NF EN 13346 décembre 2000 (norme abrogée) NF EN ISO 15586	04/03/2021	*		<5.2	mg/(kg MS)		
Mercure	NF EN 13346 décembre 2000 (norme abrogée), NF EN ISO 17852	05/03/2021	*		1.1	mg/(kg MS)	10	mg/(kg MS)
Aluminium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	03/03/2021	*		12257	mg/kg MS		
Bore	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	03/03/2021			<34	mg/kg MS		
CALCIUM (en CaO)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	03/03/2021	*		6.14	% sur brute		
Cadmium	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	03/03/2021	*		2.3	mg/kg MS	10	mg/kg MS
Cobalt	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	03/03/2021	*		6.5	mg/kg MS		
Chrome	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme	03/03/2021	*		63.9	mg/kg MS	1000	mg/kg MS

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

Page 1 sur 3



DLE Direction des Laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements

RAPPORT



82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél: 01.41.19.53.64 E-mail: receptionlabo@siaap.fr

Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n°1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Analyse	Méthode	Date d'analyse				Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pas dépasser pour mise en valorisation agricole #	
	abrogée) NF EN ISO 11885								
Cuivre	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	03/03/2021	*			582	mg/kg MS	1000	mg/kg MS
Fer	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	03/03/2021	*			81081	mg/kg MS		
POTASSIUM (en K2O)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	03/03/2021	*			0.12	% sur brute		
MAGNÉSIUM (en MgO)	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	03/03/2021	*			0.53	% sur brute		
Manganèse	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	03/03/2021	*			251	mg/kg MS		
Molybdène	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	03/03/2021	*			8.6	mg/kg MS		
Nickel	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	03/03/2021	*			35.8	mg/kg MS	200	mg/kg MS
Plomb	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	03/03/2021	*			128	mg/kg MS	800	mg/kg MS
Soufre	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	03/03/2021	*			15659	mg/kg MS		
Zinc	NF EN 13346 méthode C décembre 2000 (Norme abrogée) NF EN ISO 11885	03/03/2021	*			2075	mg/kg MS	3000	mg/kg MS
somme des Metox	Calcul	03/03/2021				2757	mg/kg MS	4000	mg/kg MS
PCB 28	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	26/02/2021	*		r	<0.013	mg/(kg MS)		
PCB 52	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	26/02/2021	*	1	r	<0.013	mg/(kg MS)		
PCB 101	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	26/02/2021	*		r	0.020	mg/(kg MS)		
PCB 118	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	26/02/2021	*	\dashv	r	0.015	mg/(kg MS)		
PCB 138	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	26/02/2021	*	\dashv	r	0.035	mg/(kg MS)		
PCB 153	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	26/02/2021	*	1	r	0.032	mg/(kg MS)		***************************************
PCB 180	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	26/02/2021	*		r	0.027	mg/(kg MS)		
Somme 7 PCB	Calcul	26/02/2021	\vdash	+	r	0.16	mg/(kg MS)	0.8	mg/(kg MS)
Fluoranthène	XP X33-012 mars 2000	26/02/2021	*	\dashv	r	0.74	mg/(kg MS)	5	mg/(kg MS)

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.



DLE Laboratoires

Direction des Laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements





82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél: 01.41.19.53.64 E-mail: receptionlabo@siaap.fr

Laboratoire accrédité par la section laboratoire du COFRAC sous le n°1-1452. Portée disponible sur www.cofrac.fr

Analyse	Méthode	Date d'analyse			Résultat	Unité	Valeur maximale à ne pa dépasser pour mise en valorisation agricole #	
	(norme abrogée)							
Benzo[b]fluoranthène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	26/02/2021	*	r	0.48	mg/(kg MS)	2.5	mg/(kg MS)
Benzo[a]pyrène	XP X33-012 mars 2000 (norme abrogée)	26/02/2021	*	r	0.40	mg/(kg MS)	2	mg/(kg MS)
Phosphore total (P2O5)	Méthode interne : 26-LAB- MOP-511, 26-LAB-MOP- 051 et tableur de calcul des oxydes log-84	02/03/2021	*	r	3.54	% sur brute		
Azote ammoniacal (NH4)	Méthode interne : 26-LAB- MOP-097	26/02/2021	*	r	0.174	% MB		
pH	NF EN 15933	26/02/2021	*	r	8.5	unité pH		
Température de mesure du pH	Méthode interne	26/02/2021			21.0	°C		
Refus	NF EN 16179	01/03/2021			<5.0	%		

[#] Arrêté du 08/01/98 fixant les prescriptions applicables aux épandages des boues sur les sols agricoles pris en application du décret n°97-133 du 08/12/97 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées.

Observations liées aux résultats :

résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Les couples PCB101/PCB90 et PCB118/PCB106 ne sont pas séparés donc les échantillons positifs peuvent contenir l'un et/ou l'autre des composés. Cela peut surestimer la somme 7PCB, PCB101 et PCB118.

Légende : BO : BOUE

Laure MENJOU
Responsable du Laboratoire

Analyse des échantillons semaine n°: Siccité (moyenne d'analyses quotidiennes):

Boue Seine Aval +

☐ Boue Réglementaire

☐ Boue non Epandable

☐ Boue non Conforme. FNC n°_

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des

VISA Laboratoire

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.



DLE

Direction des laboratoires et de l'Environnement Laboratoire d'Analyses et Prélèvements

RAPPORT

82 avenue Kléber 92700 COLOMBES Tél: 0141195364 E-mail: receptionlabo@siaap.fr

> SIAAP SEINE AVAL Delphine LEGRAND

MAISONS LAFFITTE

78603

FROMAINVILLE BP104

Votre commande : BACTERIO BTC (3619)

Nom de projet : SAV

Echantillon(s) reçu(s) le : 22/02/2021

N° du rapport d'analyses : LAB-LAP-LAM-2021-938

Rapport autorisé le : 04-MARS -2021 08:09

Pour tout renseignement concernant les incertitudes des mesures, contacter le laboratoire.

r our tout rondolighornoite dondornant los moortitudes des mesures, contacter le japons

Analyses des échantillons :

BO21-21820 / BTC prélevé le 22-FÉVR.-2021 08:00

Prélèvement non réalisé par le laboratoire

Analyse	Méthode	Date d'analyse		Résultat	Unité
Coliformes Thermotolérants	Méthode interne 26-LAB-MOP-103	22/02/2021		Absence	UFC/gMS
Escherichia coli	FD CEN/TR 16193	22/02/2021		<5.60E+00	NPP/gMS
Semaine prélèvement		22/02/2021		8	-

Observations liées aux résultats :

Matière sèche: 44.8% (N° du rapport d'analyses: LAB-LAP-2021-784)

Résultats:

- E. Coli = <5.6 NPP/mL

- Coliformes Thermotolérents = absence dans 0.001 mL

Légende : BO : BOUE

> Yves ZARZELLI Responsable du Laboratoire

> > Analyse des échantillons semaine n°:

2021-08

Microbiologie:

Coliformes thermotolérants : /g MS

Escherichia coli : /g MS

DATE:

VISA Laboratoire

Le présent rapport d'analyses ne concerne que les échantillons soumis à l'essai si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire et/ou si le flaconnage n'est pas fourni par le laboratoire. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les informations relatives au jour et à l'heure de prélèvement sont communiquées par le demandeur. Le laboratoire s'exonère de toute responsabilité sur d'éventuelles conséquences sur la validité des résultats en cas d'erreur à ce sujet.

Il ne peut être reproduit, même partiellement, sans l'autorisation du laboratoire. Dans le cas où il est fait mention d'un dépassement de valeur seuil, celui-ci ne prend pas en compte les incertitudes.

Page 1 sur 1